

**BAYEUX INTERCOM**  
**Communauté de communes**

**COMPTE RENDU**  
**de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du Jeudi 12 Mai 2022**

Date de convocation : 5 mai 2022

Aujourd'hui douze mai deux mille vingt deux

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, Salle des Assemblées, à dix-neuf heures trente, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Président.

**Etaient présents :** M. Patrick GOMONT, Président – M. Arnaud TANQUEREL – Mme Christine CABON – M. Loïc JAMIN – M. Jean-Marc DELORME – M. Didier BAREY (**Bayeux**) – Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**) – M. Rémi FRANÇOISE (**Vienne-en-Bessin**).

M. Marcel BASTIDE (**Arromanches-les-Bains**) – M. Christian VIEL (**Barbeville**) – Mme Lydie POULET – Mme Carine BION-HETET – M. David LEMARESQUIER – Mme Christelle BASLEY – M. Jean LEPAULMIER – Mme Françoise JEAN-PIERRE – M. Patrick CREVEL – Mme Sylvie CAYREL – Mme Béatrice CHATEL – M. Bertrand COLLET-MORIN – Mme Marie-Emmanuelle JOLIBOIS – M. Aurélien MARIE – Mme Monique PERIAUX – M. Eric PIOGER – Mme Agnès VALETTE – M. Philippe CHAPRON (**Bayeux**) – M. Fernand PORET (**Commes**) – Mme Sylvie GRANDMOUGIN (**Condé-sur-Seulles**) – M. Jean OBLIN (**Cottun**) – Mme Catherine DOS SANTOS (**Cussy**) – M. Bruno RUSSEIL (**Esquay-sur-Seulles**) – M. Jérôme BERGER (**Juaye-Mondaye**) – M. Yves LE GUILLOIS (**Le Manoir**) – M. Roland TIRARD (**Longues-sur-Mer**) – M. André BLET (**Magny-en-Bessin**) – M. Sébastien BERARD (**Nonant**) – M. Gilbert MICHEL (**Ranchy**) – M. Bernard KERMOAL (**Saint-Côme-de-Fresné**) – M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Hors**) – M. Henry LEMAÎTRE (**Saint-Martin-des-Entrées**) – M. Daniel COTIGNY – Mme Claudine GIRARD (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Bruno LAPORTE (**Sommervieu**) – M. Daniel CATTELAÏN (**Tracy-sur-Mer**) – Mme Sylvie BOUST (**Vaux-sur-Seulles**).

**Pouvoirs :** M. Christophe POITEVIN (**Agy**) donne pouvoir à Mme Catherine DOS SANTOS (**Cussy**) – M. Philippe LAULHÉ (**Bayeux**) donne pouvoir à M. David LEMARESQUIER (**Bayeux**) – M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) donne pouvoir à M. Jérôme BERGER (**Juaye-Mondaye**) – M. Christophe VAN ROYE (**Port-en-Bessin – Huppain**) donne pouvoir à Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – Mme Nelly RAFFIN (**Saint-Vigor-le-Grand**) donne pouvoir à M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**).

**Absents excusés :** M. Daniel AVOINE (**Arganchy**) – Mme Isa BOUDARD – Mme Agnès FURON – M. Dario PIZZUTO (**Bayeux**) – M. Jackie FAUVEL (**Campigny**) – M. Claude LEMIÈRE (**Eilon**) – M. Roger GUCCIARDI (**Ryes**).

**Absents excusés remplacés :** M. Gérard ICHMOUKAMETOFF remplacé par M. Christophe COQUEL (**Chouain**) – M. Gilles MOULIN remplacé par M. Jean-Michel GRANDCOLLOT (**Sully**).

**Absents :** M. Patrice FOLLIOU (**Manvieux**) – Mme Huguette AUTIN – M. Philippe ISABELLE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Thierry DUBOSQ (**Subles**) – M. Guillaume GAUTIER-LAIR (**Vaucelles**).

**Secrétaire de séance :** M. Eric PIOGER  
**Secrétaire auxiliaire :** M. Erwan GOUEDARD

-----  
Le compte rendu du conseil du 7 avril 2022 a été adopté.

*LB*

N° 01

**OBJET : Travaux – Convention conclue entre l'Etat et Bayeux Intercom – Aire d'Accueil des Gens du Voyage.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention entre l'Etat et Bayeux Intercom, jointe en annexe.
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 02

**OBJET : Enseignement – Participation des familles aux tarifs « restauration scolaire », « accueils périscolaires » et « étude surveillée » organisés par Bayeux Intercom. Année scolaire 2022/2023.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (Madame Christelle BASLEY ayant voté contre), **décide** :

- **D'approuver la participation des familles aux tarifs** des accueils périscolaires matin et soir, restauration et étude surveillée organisés par Bayeux Intercom tels que définis dans les tableaux présentés dans le corps de la présente délibération ;
- **De fixer** leur mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
- **De dire** que toute nouvelle activité qui se mettra en œuvre pendant l'année scolaire se verra appliquer la présente tarification ;
- **D'inscrire** les recettes correspondantes au budget principal des exercices 2022 et 2023 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 03

**OBJET : Enseignement – Prise en charge de la tarification des transports scolaires – Année scolaire 2022/2023.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la prise en charge de la tarification des transports scolaires à hauteur de 50 % par Bayeux Intercom ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment le document joint.

N° 04

**OBJET : Marchés Publics – Modification des délégations d'attribution au Président en matière de Marchés Publics.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Monsieur Gilles ISABELLE s'étant abstenu), **décide** :

- **D'approuver** la modification des délégations d'attribution du Président de Bayeux Intercom en matière de marchés publics, conformément au corps de la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 05

**OBJET : Marchés Publics – Attribution du marché diagnostic et schéma directeur des systèmes d'assainissement de Bayeux Intercom.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De valider** le choix de la Commission d'Appel d'Offres sur l'attribution du marché conformément au corps de la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les pièces du marché et tout document nécessaire à la bonne exécution de l'accord-cadre n'engendrant pas d'incidence financière.

N° 06

**OBJET : Marchés Publics – Groupement de commandes pour la prestation de maintenance des ascenseurs – élévateurs PMR, monte-charges.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le lancement de cette opération conjointe ;
- **D'approuver** la convention de groupement de commandes pour la prestation de maintenance des ascenseurs – élévateurs PMR et monte-charges ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 07

**OBJET : Eau Potable – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Eau Potable » – Année 2021.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De prendre acte** de la présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service « Eau Potable » – Année 2021 ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **De transmettre** à chaque Maire des communes membres un exemplaire du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service pour qu'il en soit donné connaissance aux conseillers municipaux ;
- **De transmettre** au système d'information prévu à l'article L.213-2 du Code de l'Environnement, par voie électronique un exemplaire du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service « Eau potable ».

N° 08

**OBJET : Eau Potable – Dossier de demande d'autorisation d'utilisation d'eau et définition de périmètres de protection du forage de la Ferme d'Asnelles à Juaye-Mondaye.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'autoriser** le Président à solliciter du Préfet du Calvados la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du forage de la Ferme d'Asnelles sur la commune de Juaye-Mondaye, conformément à l'article L.1321-2 du Code de la Santé Publique et au Code de l'Expropriation ;
- **De solliciter** la désignation d'un hydrogéologue agréé ;
- **De s'engager** à acquérir et faire clôturer le périmètre de protection immédiate du captage ;
- **De s'engager** à indemniser les usiniers et tous les ayants droits des terrains inclus dans les périmètres de protection rapprochée des dommages prouvés qu'ils subirait du fait du forage, de la dérivation des eaux ou simplement des servitudes qui leur sont imposées ;
- **De solliciter** les aides financières possibles de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 09

**OBJET : Assainissement – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service « Assainissement » – Année 2021.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De prendre acte** de la présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service « Assainissement » – Année 2021 ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **De transmettre** à chaque Maire des communes membres un exemplaire du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service pour qu'il en soit donné connaissance aux conseillers municipaux ;
- **De transmettre** au système d'information prévu à l'article L.213-2 du Code de l'Environnement, par voie électronique un exemplaire du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service « Assainissement ».

N° 10

**OBJET : Développement Touristique – Subvention 2022 à l'Office de Tourisme.**

Monsieur Loïc JAMIN ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Monsieur Gilles ISABELLE s'étant abstenu), **décide** :

- **D'approuver** le versement d'une subvention à l'Office de Tourisme communautaire de 849 500 euros, au lieu des 878 000 euros demandés ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 11

**OBJET : Développement Touristique – Attribution de subventions (Evènements d'intérêt communautaire).**

Messieurs Loïc JAMIN, Patrick GOMONT et Marcel BASTIDE ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (Monsieur Gilles ISABELLE s'étant abstenu), **décide** :

- **D'approuver** l'attribution d'une subvention :

*fs*

- o de 5 000 euros à la mairie d'Arromanches-les-Bains ;
- o de 10 000 euros à la mairie de Bayeux.
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° 12**

**OBJET : Développement Touristique – Aide à la commune d'Agy dans le cadre de la valorisation des éléments de petit patrimoine, d'intérêt communautaire et touristique.**

Monsieur Christophe POITEVIN ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** cette demande de fonds de concours pour un montant de 6 279 euros ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° 13**

**OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat – Subventions complémentaires à l'aide de l'ANAH.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'accorder**, dans le cadre d'« Habiter Mieux » , une participation financière pour l'opération citée ci-dessous, d'un montant maximum de :
  - o **500 € au titre de la précarité énergétique par dossier** :
    - A Mme LEGOUPIL Annette, pour l'opération sise à Guéron, 151 Hameau Montmirel concernant des travaux d'économie d'énergie (isolation des murs et du grenier, Vmc et pompe à chaleur) pour un montant de 84 689 € HT ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° 14**

**OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat – Mise en place d'un règlement d'attribution des aides financières de Bayeux Intercom dans le cadre des OPAH.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'acter** la mise en place du règlement d'attribution des aides financières de Bayeux Intercom dans le cadre des OPAH ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° 15**

**OBJET : Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat – Convention avec l'espace Conseil France Rénov' régional pour l'accompagnement spécifique des copropriétés.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De valider** la mise en place d'une convention complémentaire dans le cadre de l'espace Conseil France Rénov', afin de renforcer les actions de Bayeux Intercom dans la lutte contre la précarité énergétique, notamment vis-à-vis des copropriétés du territoire ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

**N° 16**

**OBJET : Transition Environnementale – Convention quinquennale (2022-2023-2024-2025-2026) avec la FREDON Basse-Normandie pour la lutte collective contre les frelons asiatiques.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention avec la FREDON Basse-Normandie ;
- **De dire** que les crédits nécessaires ont été inscrits aux budgets 2022, 2023, 2024, 2025, 2026 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

**N° 17**

**OBJET : Transition Environnementale – Batterie de Longues-sur-Mer – Convention relative aux modalités de ramassage des déchets non ménagers des producteurs soumis à la redevance spéciale à la levée.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention et les décisions de reconduction.



N° 18

**OBJET : Ressources Humaines – Tableau des effectifs permanents.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les créations de poste comme indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés correspondants.

N° 19

**OBJET : Ressources Humaines – Emplois non permanents.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les créations de postes telles que définies dans le corps de la délibération ;
- **D'inscrire** les crédits prévus à cet effet au budget ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les contrats.

N° 20

**OBJET : Ressources Humaines – Délibération autorisant le recours à l'apprentissage.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De décider** le recours au contrat d'apprentissage, celui-ci pouvant intervenir par le biais de l'alternance ;
- **De décider** de conclure, à compter de la rentrée de septembre 2022, des contrats d'apprentissage et/ou alternance, dans les services suivants :
  - o Service enseignement : 4 postes, BEP ou CAP Petite enfance, durée 1 an,
  - o Direction des systèmes d'information : 1 poste, Licence pro mention métiers de l'informatique, durée 1 an,
  - o Direction des finances : 1 poste, BTS comptabilité et gestion, durée 2 ans,
  - o Centre aquatique Auréo : 1 poste, BPJEPS AAN, durée 1 an,
- **De préciser** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment lesdits contrats.

N° 21

**OBJET : Ressources Humaines – Création d'un Comité Social Territorial commun entre Bayeux Intercom, la Ville de Bayeux et le CCAS Bayeux et institution d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la création d'un Comité Social Territorial commun compétent à l'égard des agents de Bayeux Intercom, de la Ville de Bayeux et du CCAS Bayeux ;
- **D'instituer** une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail au sein du Comité Social Territorial commun ;
- **De placer** ce Comité Social Territorial commun auprès de Bayeux Intercom ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 22

**OBJET : Ressources Humaines – Comité Social Territorial commun : détermination du nombre des représentants titulaires du personnel et représentativité femmes/hommes.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De fixer** à six (6) le nombre de représentants titulaires du personnel et à six (6) le nombre de représentants suppléants du personnel membre du Comité Social Territorial commun compétent à l'égard des agents de Bayeux Intercom, de la Ville de Bayeux et du CCAS Bayeux ;
- **De maintenir** le principe du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants désignés du collège employeur égal à celui des représentants du personnel ;
- **De répartir** les sièges du collège employeur à parité entre l'établissement public intercommunal, la commune et le CCAS, à raison de :
  - o 3 sièges titulaires et 3 sièges suppléants pour les représentants « collège employeur » de Bayeux Intercom,
  - o 3 sièges titulaires et 3 sièges suppléants pour les représentants « collège employeur » de la Ville de Bayeux et du CCAS Bayeux,
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 23

**OBJET : Finances – Cadence d’amortissement – Budget « Transport » M43.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De fixer** les durées d’amortissement telles que définies dans le corps de la présente délibération ;
- **D’autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 24

**OBJET : Médiathèque Intercommunale – Dons, vente, désherbage des collections de la médiathèque intercommunale.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D’approuver** les conditions de désherbage, qui annulent et remplacent les délibérations précédentes ;
- **D’approuver** les conditions de mise en vente proposées pour l’année 2022, qui annulent et remplacent les délibérations précédentes ;
- **D’autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 25

**OBJET : Médiathèque Intercommunale – Modalités d’emprunt des documents durant la période estivale 2022.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D’approuver** le recours au prêt d’été ;
- **D’autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Bayeux, le 16 mai 2022

Le Président de Bayeux Intercom



Patrick GOMONT